

Termes de référence

Appel à service d'expert en mobilité pour la mise en place d'une étude participative relative à l'élaboration d'un plan de stationnement et d'un plan d'action à court terme (2019) de l'hypercentre de la ville de Sfax

Cadre général :

La présente mission s'inscrit dans le cadre de l'assistance technique que le réseau MedCités offre à ses membres afin d'améliorer la gestion de la ville et de renforcer les capacités techniques et politiques des communes, et elle a pour objectif de promouvoir une mobilité urbaine durable dans la ville de Sfax. Elle s'inscrit également dans le cadre des projets proposés par le Plan de déplacement urbain (PDU) et les Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA Transport) de Sfax achevé en 2016, dont l'un des objectifs vise à optimiser le fonctionnement multimodal de la voirie à travers une **meilleure gestion du stationnement et, par conséquent, de la circulation.** Parmi les recommandations du PDU figure l'élaboration d'un Plan de stationnement à court terme pour le centre-ville.

Dans le cadre de cette assistance technique, MedCités, en partenariat avec la ville de Sfax et le Centre de transfert des connaissances de MedCités en Tunisie (CTC Sfax), s'engage à accompagner la ville de Sfax pour améliorer le stationnement à la zone identifiée et discutée conjointement comme zone prioritaire, celle de l'hypercentre de la ville de Sfax (quartier de Sfax El Jadida et une partie du quartier Bab B'Har) à travers **l'analyse de l'état du stationnement et la proposition des différents scénarios d'organisation du stationnement** ainsi qu'**un plan d'action final à court terme (2019) en concertation avec l'équipe municipale.**

La zone de Sfax El Jadida située au nord des remparts est une zone nouvellement construite (à partir des années 1990), bien animée, caractérisée par ses activités commerciales et ses services. À défaut de la construction de parkings à étage prévus dans ce quartier, et en l'absence d'une politique claire de circulation et de stationnement, Sfax El Jadida est devenue une zone de congestion de circulation et de nuisance qui a affaibli son attractivité et qui est devenue un modèle de projet urbain non réussi. Quant au quartier de Bab B'Har, il est situé au sud des remparts et il a été construit à l'époque coloniale. C'est un quartier caractérisé par ses activités commerciales et de services. Il accueille plusieurs administrations dont notamment l'Hôtel de Ville. Après une tentative échouée de généralisation du stationnement payant dans ce quartier en 2009 (Projet nommé Zone Bleue), il est voué pratiquement à l'anarchie en matière de stationnement, ce qui a entraîné des problèmes de fluidité de la circulation en plus de l'impact négatif sur l'attractivité de la zone, sur l'aspect environnemental et sur la qualité de vie.

Article 1 : Objectifs de l'assistance technique

Objectif général : Assurer une mobilité urbaine durable afin de décongestionner l'hypercentre de Sfax et faciliter son accès aux citoyens.

Objectifs spécifiques :

- ✓ Renforcer les capacités techniques de la Commune pour la concrétisation des orientations du PDU en matière d'organisation du stationnement,
- ✓ Impliquer les citoyens dans l'identification de solutions relatives à la gestion du stationnement en centre-ville, en profitant du dialogue avec les citoyens pour sensibiliser à la diminution de l'usage des voitures et encourager des modèles de villes durables,
- ✓ Identifier les bonnes pratiques et les techniques innovantes avancées pour la gestion du stationnement dans la zone d'étude,
- ✓ Définir et identifier les aspects techniques suivants : (1) les lieux où le stationnement de courte durée est à favoriser, (2) les lieux où le stationnement sur les trottoirs est à proscrire en priorité, (3) les éventuels besoins en terme de parking en ouvrage, (4) délimiter les zones de stationnement sur voirie le long des axes de transports structurants, (5) les dispositifs institutionnels et réglementaires pour la mise en œuvre du Plan de stationnement et son contrôle,
- ✓ Définir l'impact de ce projet sur l'image de la ville.

Article 2 : Portée géographique de l'étude

Commune de Sfax, l'hypercentre de la ville étant formé par (voir plan joint en annexe 1) :

- le quartier Sfax El Jédida d'une superficie d'environ 60 hectares, délimité par l'Av. de Carthage, l'Av. des Martyrs, la route de Menzel Chaker et l'Av. Majida Bouleila,
- une partie du quartier Baba B'Har d'environ 40 hectares délimité par l'Av. de l'Algérie, la rue Ali Bach Hamba, la rue Tazerka et l'Av. Ali Belhouane.

En cas de nécessité pour le bon déroulement de l'étude, le Prestataire du service peut étendre les limites de la zone d'étude sans impact financier sur le coût du projet.

Article 3 : Prestations demandées et résultats attendus de la mission

Le Prestataire du service s'engage à mener à terme cette mission d'étude et à réaliser les prestations suivantes :

- Analyse de la situation actuelle à travers l'exploitation des enquêtes de recensement sur le stationnement réalisées en 2015 dans le cadre de l'élaboration du PDU/NAMA Transport, et des différentes études se rapportant au volet circulation, transport et stationnement,
- Réalisation de visites sur le terrain et mise en place d'enquêtes complémentaires si nécessaire,
- Coordination avec les différents intervenants dans ce domaine notamment la Direction régionale des transports et la Société du Métro léger de Sfax qui prévoit l'exécution de la première tranche de son projet en 2019,

- Organisation des activités de participation citoyenne durant toutes les phases de l'étude, à savoir : phase du diagnostic, priorisation des scénarios proposés et plan d'action final à court terme (2019) en concertation avec l'équipe municipale,
- Modélisation, proposition et simulation des scénarios d'intervention pour l'organisation optimale du stationnement dans la zone de l'étude (au moins 2 scénarios),
- Rédaction des différents rapports de l'étude (3 rapports) et leur présentation à la commission de suivi de l'étude,
- Présentation des résultats de l'étude au Conseil municipal et à MedCités,

Le Prestataire du service veillera tout au long de sa mission à intervenir en concertation étroite avec tous les partenaires et acteurs locaux et nationaux, en coordination avec la ville de Sfax et MedCités.

Le Prestataire du service s'engage par ailleurs à participer à toutes les réunions locales en rapport avec l'objet de de la présente assistance technique et à se rendre disponible, en fonction des besoins, pour toute intervention nécessaire au niveau local.

Les **livrables** de la mission sont :

- Un rapport diagnostique participatif,
- Un rapport des scénarios proposés accompagnés des plans, et priorisés pour la participation citoyenne,
- Un plan d'action final à court terme (2019) en concertation avec l'équipe municipale détaillant les différents équipements et travaux à réaliser (projets Quick Win), et incluant la définition des dispositifs institutionnels et réglementaires permettant la mise en œuvre de ce Plan de stationnement et son contrôle,
- Une note de synthèse du processus et des résultats de l'étude,

Tous les livrables du projet seront présentés en langue française en cinq exemplaires et 5 CD comportant les différentes composantes du projet en fichier Word et Power Point.

Article 4 : Compétences du Prestataire du service

- Cette prestation de service s'adresse aux personnes physiques ou morales disposant de la pleine capacité d'agir et ne faisant pas l'objet de l'interdiction de recruter.
- Cette mission requerra l'intervention d'un expert en mobilité et déplacements urbains.
- Formation académique en tant qu'ingénieur ou équivalent.
- Expérience avérée dans le développement des projets de mobilité urbaine.
- Un minimum de 5 ans d'expérience dans le développement de projets urbains.

Article 5 : Suivi et réception de l'étude

Les promoteurs du projet sont : MedCités en tant que responsable de la gestion de l'assistance technique, et la Commune de Sfax en tant que responsable technique du bon accomplissement de cette mission.

Afin de mener à bien les prestations objet de la présente consultation, un comité de pilotage sera constitué avec la participation des promoteurs du projet et toute autre personne que la ville de Sfax peut juger utile. Ce comité de pilotage veillera à la conformité de la prestation aux présents TdR, suivra les différentes phases d'exécution de la mission et prononcera la validation du travail rendu. Ce comité sera chargé de mettre à la disposition du Prestataire du service toute information et les moyens nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.

Le Prestataire du service sélectionné sera coordonné par le comité de pilotage du projet.

Article 6 : Durée de la mission

La mission devra finaliser avant le **18 décembre 2018**. Cette période inclut les délais de contrôle, vérification et validation des documents produits.

Article 7 : Rémunération et modalités de paiement

L'association MedCités s'engage à payer le Prestataire du service sur présentation de la facture et présentation et validation des livrables, selon l'échéancier suivant :

- Facture N° 1 : 40 % sur présentation et approbation du rapport diagnostique participatif du stationnement dans la zone de l'étude.
- Facture N° 2 : 60 % sur présentation et approbation du rapport relatif aux scénarios proposés et priorisés par la participation citoyenne ainsi que du Plan d'action final à court terme (2019) en concertation avec l'équipe municipale, et la note de synthèse.

Le délai de paiement de la facture sera : virement bancaire 30 jours date de facture. Les coordonnées du compte bancaire doivent être fournies et un certificat de résidence fiscale actuelle et valide devra être présenté lors de l'acceptation de la mission.

La rémunération comprendra toutes les taxes et impôts nationaux, et les frais de déplacement sur le territoire géographique de l'étude nécessaires pour remplir les fonctions du contrat devront être assumés par le Prestataire du service.

Les taxes comme la TVA en Espagne seront prises en charge par l'association MedCités.

Les commissions bancaires appliquées dans le cadre du paiement des factures seront assumées à parts égales (SHA dans la codification bancaire).

La législation fiscale en vigueur à la date des présents termes de référence sera appliquée.

MedCités peut exiger des informations au Prestataire du service quant à ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de Sécurité Sociale et fiscales, conformément aux dispositions légales de son pays.

Article 8 : Pénalité de retard

Si le Prestataire du service retenu ne respecte pas les délais fixés à l'article 6 susmentionné, et sauf cas de force majeure dûment constaté, MedCités se réserve le droit d'appliquer une pénalité de retard par jour correspondant à 1/200^e du montant du contrat, avec un maximum égal à 5 % du montant du contrat.

Article 9 : Obligations du Prestataire du service

Il est rappelé que le Prestataire est tenu par une obligation de moyens et qu'il intervient au nom de l'association MedCités. Il doit donc exercer ses fonctions conformément aux règles en vigueur dans sa profession et en se conformant à toutes les données acquises dans son domaine de compétence.

Il reconnaît que l'association MedCités lui a fourni des informations complètes sur ses besoins et les exigences à respecter.

Le Prestataire s'engage à respecter les règles de visibilité et de communication du projet qui lui seront indiquées par l'association MedCités.

Article 10 : Obligations de l'association MedCités

Afin de permettre au Prestataire du service d'accomplir sa mission dans de bonnes conditions, l'association MedCités s'engage à lui remettre tous les documents nécessaires dans les meilleurs délais.

Article 11 : Paternité et propriété de l'œuvre

La propriété et la paternité du travail couvert par le contrat de services appartiennent à MedCités et toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue et sans limitation temporelle ni territoriale, doit être autorisé par MedCités qui doit être mentionné comme propriétaire.

Article 12 : Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut être mise en cause qu'en cas de manquement à ses obligations. En outre, l'association MedCités ne peut pas l'invoquer dans les cas suivants :

- S'il n'a pas fourni au Prestataire de services les documents ou informations nécessaires au contrat,
- En cas de force majeure ou d'autres causes indépendantes de la volonté du Prestataire de services.

Article 13 : Clause de confidentialité

Les informations auxquelles le Prestataire de services a accès pour le déroulement de l'objet du contrat de cet appel à candidature est de nature confidentielle et elles ne peuvent être utilisées que pour les activités prévues dans les présents termes de référence, à condition qu'elles ne soient pas considérées publiques. Si une utilisation particulière de l'information soulève des doutes quant au respect de la présente clause de confidentialité, le Prestataire de services doit dans tous les cas en demander le consentement à MedCités.

Article 14 : Résiliation

Le contrat peut être résilié avant la date susmentionnée par l'une des parties pour toute raison objective avec un préavis d'un mois. Si le contrat est résilié sans préavis d'un mois par l'association

MedCités, le Prestataire de services sera rémunéré selon la partie proportionnelle d'un mois de service à compter de la date de notification. Si le contrat est résilié sans préavis d'un mois par le Prestataire de services, l'association MedCités déduira un mois de service des montants en attente de paiement.

Article 15: Mode de présentation des offres

1. Présentation des offres

Les soumissionnaires sont invités à présenter les pièces suivantes :

A) Le dossier administratif, comprenant :

- l'original des termes de références dûment signé et paraphé sur toutes les pages par le soumissionnaire ;
- les pièces justifiant de leur existence légale (certificat d'immatriculation fiscale et/ou auprès du Registre du commerce) ;

B) Le dossier technique, comprenant :

- une note de présentation des moyens humains affectés à la prestation ;
- une note de présentation des moyens techniques et matériels affectés à la prestation ;
- la méthodologie de travail ;
- le planning de réalisation de la mission ;
- le chronogramme de travail des experts ;
- le(s) CV de(s) l'expert(s) intervenant dans le projet, en mentionnant clairement ses références en relation avec la présente mission.

C) Offre financière : l'association MedCités s'engage à payer au Prestataire du service un montant maximum de 11 400,00 € qui doit inclure toutes les frais, impôts et taxes payables par le Prestataire. L'offre financière comprendra toutes les impôts et taxes nationaux devant être assumés par le Prestataire de services ainsi que les frais de déplacement sur le territoire géographique de l'étude nécessaires pour remplir les fonctions du contrat.

2. Soumission des offres

La soumission des offres doit être envoyée à MedCités par e-mail à contact@medcities.org au plus tard à la date et l'heure indiquées ci-dessous. Aucune offre ne sera acceptée au-delà de cette date de soumission.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES : le 16 octobre 2018, 23 h 59 (GMT +2)

MedCités peut demander des informations supplémentaires relatives à la proposition en cas de concepts peu clairs. Dans ce cas, les soumissionnaires dont les soumissions exigent des précisions devront y répondre.

Article 16 : Procédure de sélection

La sélection du Prestataire du service se fera par évaluation de la proposition technique et de l'offre économique présentées, selon les critères suivants.

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de références, en se basant sur les critères d'évaluation et du système de notation suivants :

- **Conformité aux termes de référence (exigences techniques et administratives)**

Conforme	10 points
En partie conforme	5 points
Non conforme	0 points

- **Expérience professionnelle**

Plus 10 ans	10 points
Entre 5 et 10 ans	7 points
Moins de 5 ans	5 points

- **Références techniques de l'expert dans le domaine de la mobilité au cours des 10 dernières années**

Plus de 5 références avec pièces justificatives	30 points
Entre 3 et 5 références avec pièces justificatives	20 points
Moins de 3 références avec pièces justificatives	10 points

- **Planning de réalisation des travaux**

Proposition d'une méthodologie et d'un planning détaillé, en indiquant le nombre de jours, par tâche et par intervenant (chronogramme) et en répondant aux exigences techniques demandées.	20 points
Proposition d'une méthodologie et d'un planning par tâche et par intervenant (chronogramme) non détaillée.	10 points
Pas de proposition.	0 points

La proposition économique sera évaluée sur la base du montant total HT de l'offre, selon les critères suivants :

Proposition la plus compétitive	50 points
Deuxième proposition la plus compétitive	30 points
Troisième proposition la plus compétitive	10 points
Autres propositions	0 points

L'offre ayant obtenu le score total le plus élevé sera sélectionnée.

Au terme de l'évaluation, les candidats peuvent être convoqués à un entretien personnel, qui peut se faire à distance, afin de vérifier les informations indiquées dans le curriculum vitae et d'évaluer les aspects relatifs aux compétences professionnelles.

MedCités assurera l'égalité de traitement des soumissionnaires et garantira la confidentialité des offres.

Barcelone, le 3 d'octobre 2018

